

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mai 2023

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le 28 avril 2023

Président: M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : Mme Victoria MARI

Présents :

Xavier ODO, Guillaume MOULIN, Najoua AYACHE, Florian RAPP, Victoria MARI, Frédéric SERRA, Christophe CABROL, Marie-Claude MASSON, Djamel MESAI-MOHAMMED, Nathalie COURREGES, Hervé NOUZET, Amar MANSOURI, Olivier CAPELLA, Théo VIGNON, Florian CAMEL, Roland DÉCOMBE, Pia BOIZET, Jérôme BUB, Daniela SEIGNEZ, Monji OUERTANI, Arnaud DEROUBAIX

Procurations :

Isabelle GAUTELIER donne pouvoir à Xavier ODO, Irène DARRE donne pouvoir à Victoria MARI, Maria MARTINEZ donne pouvoir à Marie-Claude MASSON, Charlotte MARLIAC donne pouvoir à Olivier CAPELLA, Maxime MONTET donne pouvoir à Florian CAMEL, Delphine FAURAND donne pouvoir à Najoua AYACHE, Aurélie FRONTERA donne pouvoir à Guillaume MOULIN, Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à Florian RAPP

ÉVOLUTION DU NOM DE LA COMMUNE DE GRIGNY EN GRIGNY-SUR-RHÔNE

Qu'est-ce qui nous rassemble depuis des siècles sur ce territoire ? Habiter ensemble au bord du fleuve Rhône. Pour cultiver, pour travailler, pour flâner et pratiquer les activités fluviales, pour échanger ou commercer, le fleuve a été depuis toujours l'Histoire de notre Ville, celui qui organisait et rythmait la vie des habitants, avec ses crues, son apport en eau inépuisable, son port et son gué qui permettent son franchissement au sud de Lyon depuis des siècles (musée gallo-romain de Fourvière).

Nos quartiers sont liés à la présence du Rhône, le port-vieux, les gaules, les îlons, ou encore le Moulin-Blanc. Les mariniers et les chapelliers ont été pendant longtemps les professions les plus présentes sur la Ville. La toponymie de ses rues témoigne du lien fort entre la Ville et « son » fleuve.

Enfin, notre plus ancienne association est « La Sauvetage », avec ses bateaux qui sauvaient les habitants lors des crues, ou qui jouaient sur le fleuve.

Afin de renforcer son identité, la municipalité souhaite compléter la dénomination de la commune en Grigny-sur-Rhône en raison du lien évident entre la Ville et le fleuve dont les deux histoires sont indissociables.

D'une part cette précision sémantique permettrait de mieux identifier la Ville et de l'inscrire dans son territoire et dans sa riche histoire fluviale. Dénommer notre commune Grigny-sur-Rhône s'inscrit dans une logique de territoire : Sérézin-du-Rhône, Chasse-sur-Rhône, Loire-sur-Rhône, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Alban-du-Rhône, Serves-sur-Rhône, Tournon-sur-Rhône, La Voulte-sur-Rhône, Saulce-sur-Rhône, ...

D'autre part cette précision permettrait d'éviter les confusions entre les communes homonymes d'autres départements (Pas-de-Calais [62], Essonne [91]) qui persistent, et ce malgré l'éloignement géographique car la proximité numérique du XXI siècle abolit les distances géographiques : les usagers, l'administration et les entreprises sont régulièrement impactés par des erreurs liées à ces

homonymies (appels téléphoniques, correspondance, lien avec et entre les institutions, ...).

Vu l'article L.21111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui fixe la procédure applicable en matière de changement de nom d'une commune et précisant que « le changement de nom d'une commune est décidé par décret, sur demande du conseil municipal et après consultation du conseil départemental. [...] » ;

Vu l'instruction du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, en date du 8 février 2021, référencée Elise n°20-0130006-D, portant information relative à l'instruction de demandes de changement de nom des commune, qui précise notamment :

- qu'il faut entendre par changement de nom, non seulement la substitution d'un nom à un autre, mais aussi les additions de noms ou les simples rectifications d'orthographe ;
- que l'initiative du changement de nom d'une commune appartient exclusivement au conseil municipal intéressé, qui en formule la demande par une délibération adressée au représentant de l'État dans le département ;

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

DE DÉCIDER DE DEMANDER le changement de nom la commune de Grigny par l'adjonction de « sur Rhône » soit : Grigny-sur-Rhône ;

DE DÉCIDER D'ENGAGER la procédure de changement de nom de la commune de Grigny afin, d'une part d'affirmer son lien historique avec le fleuve et son attachement au Rhône et, d'autre part de limiter le risque d'homonymie avec les communes homonymes.

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	24	Xavier ODO, Isabelle GAUTELIER, Guillaume MOULIN, Najoua AYACHE, Florian RAPP, Victoria MARI, Frédéric SERRA, Irène DARRE, Christophe CABROL, Marie-Claude MASSON, Maria MARTINEZ, Djamel MESAI-MOHAMMED, Nathalie COURREGES, Hervé NOUZET, Amar MANSOURI, Charlotte MARLIAC, Olivier CAPELLA, Maxime MONTET, Delphine FAURAND, Aurélie FRONTERA, Chloé OLLAGNIER, Théo VIGNON, Florian CAMEL, Arnaud DEROUBAIX
Vote(s) Contre	5	Roland DÉCOMBE, Pia BOIZET, Jérôme BUB, Daniela SEIGNEZ, Monji OUERTANI
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 05 mai 2023.

Le Maire,
Xavier ODO.



Le secrétaire de séance
Victoria MARI.

